



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA LETTRE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Lettre n° 84 juin 2022

Éditorial

De nouveau, nous avons connu un mois sans accident mortel. Cette situation est tout à fait exceptionnelle. En métropole, le nombre de tués de janvier à fin mai 2022 a augmenté de 30 % par rapport à 2021. Cette situation reflèterait la forte reprise de la mobilité des Français par rapport à 2021.



Pourtant, la Vienne ne déplore que 3 morts sur cette même période, contre 12 en 2021. Le nombre d'accidents est également en baisse, soit 8 de moins, alors qu'il est à + 12 % en métropole. Ce bilan très encourageant doit être accompagné de la poursuite des actions de prévention. Comme vous pourrez le lire dans ces pages, une opération spéciale pour lutter contre l'alcool au volant a été menée à l'occasion de la fête de la musique, à Poitiers et à Châtelleraut : « Quand on tient à quelqu'un, on le retient ». À Châtelleraut encore, en collaboration avec la municipalité, tous les élèves de 6^e des collèges Jean Macé, Georges Sand et René Descartes ont été sensibilisés aux règles de circulation à vélo et en trottinette. Ces modes de déplacement sont en plein essor et j'appelle à la vigilance sur la route face à ces usagers vulnérables, en particulier en cette période estivale, invitant à la balade.

Bonne route, en toute sécurité,

Emilia Havez, Directrice de cabinet,
cheffe de projet sécurité routière
Préfecture de la Vienne

L'INFO DU MOIS

Nouvelle norme pour les casques des deux-roues motorisés

Pour un usager de 2RM, le casque est un élément de protection essentiel ; en sécurité active, car il permet d'absorber les chocs de projection (insectes, gravillons, pluie...), de garantir une bonne qualité visuelle grâce aux différents écrans de protection (visière, lunette ou solaires) et en sécurité passive, en limitant les dégâts physiques en cas d'accident.

Un casque est constitué d'une coque externe en polycarbonate ou fibre de verre. Elle constitue le premier niveau de protection. Son rôle est d'absorber le plus possible le choc, tout en résistant à l'abrasion lors de glissade et en empêchant tout objet pointu de pénétrer le crâne. Une coque interne, généralement en polystyrène expansé déformable, va absorber l'énergie libérée lors du choc en se déformant définitivement (ce qui justifie le changement du casque). Un ensemble de mousses assure le confort et le maintien stable de la tête. L'écran de protection et une jugulaire d'attache sont essentiels au bon maintien en place.

SUITE PAGE 2

L'INFO DU MOIS (suite)

Pour garantir ce niveau de protection, la qualité des casques est contrôlée en vue de leur homologation. Depuis 2007, ils devaient répondre à la norme ECE 22.05. Elle valide la résistance du casque sur six points d'impact répartis sur toute sa surface à une vitesse de 27 km/h, car au-delà de cette vitesse, les lésions occasionnées au cerveau peuvent être graves et plus difficilement évitées en cas de choc direct (passage de 27 km/h à 0 km/h contre un obstacle).





En France, l'homologation emporte aussi la présence de dispositifs réfléchissants uniformément répartis sur l'ensemble du casque. L'étiquette d'homologation est généralement cousue sur la jugulaire ou sur le calotin intérieur, à un endroit protégé de l'usure.

Au 1^{er} juillet 2022, l'homologation sous la norme EC 22.06 entre en vigueur, avec une vérification sur 18 points d'impact, des tests sur les impacts linéaires (de face), obliques (qui créent les rotations internes et des dégâts au cerveau) et la résistance de la visière à des projections de billes à 216 km/h. Celle-ci ne devra ni se briser, ni se fendre, ni même se déformer et rester accrochée au casque. Les dispositifs de protection solaire ne devront pas réduire le champ de vision. Un test de résistance à l'abrasion aura lieu, les tests pour casques modulables se feront en position ouverte et fermée.



L'usage des casques aux anciennes normes sera toujours possible et réglementaire, toutefois leur vente en magasin sera interdite au 1^{er} janvier 2024.

BILAN DE L'ACCIDENTALITÉ *

	Janv 2021 - Janv 2022	Févr 2021 - Févr 2022	Mars 2021 -Mars 2022	Avril 2021 - Avril 2022	Mai 2021 - Mai 2022	Valeur moyenne	Écart valeurs cumulées Mai / Valeur moyenne
 Accidents	250	235	229	237	236	237	- 1
 Tués	24	22	22	17	16	20	- 4
 Blessés	346	328	309	322	322	325	- 3
 Dont blessés hospitalisés	122	124	128	118	140	126	+ 14

Source : données provisoires ODSR (Observatoire Départemental de Sécurité Routière)

* Valeurs cumulées sur les 12 derniers mois

ACTUALITÉS

Opération « Quand on tient à quelqu'un on le retient »

Mardi 21 juin, à l'occasion de la fête de la musique et à l'initiative de la préfecture de la Vienne, une quarantaine de bars, cafés-restaurants et discothèques du département ont participé à une opération de sensibilisation à la conduite sous l'empire de l'alcool. Outre un affichage sur l'alcool et la conduite, dans ces établissements, le personnel a revêtu un T-shirt comportant le message « Quand on tient à quelqu'un, on le retient » et les consommations ont été disposées sur des sous-bocks rappelant ce message.

Parallèlement, un jeu-concours a été mis en place sur la page Facebook de la préfecture, permettant de gagner des sacs de couchage. L'objectif : rappeler l'importance de s'organiser pour ses fins de soirées, l'une des solutions étant de rester dormir sur place.



Animation quiz dans les collèges de Châtelleraut

La ville de Châtelleraut, en partenariat avec la préfecture a organisé une sensibilisation auprès de 409 élèves de 6^e dans les collèges Jean Macé, Georges Sand et René Descartes : « Moi, jeune et mobile dans ma ville ». Dans chaque établissement, et dans un premier temps, les enfants ont participé à un quiz par équipe sur le thème du vélo, de la trottinette électrique et des transports scolaires. À l'issue de cette animation, ils se sont vu remettre des accessoires lumineux pour vélo. Dans un second temps, des contrôles préventifs ont eu lieu, menés par la police nationale et municipale. Cette action a fait l'objet d'un financement de 300 € au titre du PDASR 2022.



BILAN DES SUSPENSIONS DE MAI 2022



45

Alcool



41

Stupéfiants



32

Vitesse

ACTEUR DU MOIS

Guillaume DELATTRE, chef du bureau de la sécurité routière à la préfecture de la Vienne

Depuis combien de temps et pourquoi êtes-vous impliqué dans la sécurité routière ?

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai pris le poste de responsable du bureau de la sécurité routière à la préfecture de la Vienne, depuis le 1^{er} avril dernier. En effet, la sécurité routière est une grande et noble cause qui nous concerne tous, avec l'objectif de préserver des vies humaines. À mon sens, elle passe avant tout par de la sensibilisation et de la prévention, qui demandent de faire preuve de pédagogie auprès des différents publics que nous sensibilisons. À ce titre, je découvre avec enthousiasme l'engagement et l'investissement de nos intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR), qui donnent de leur temps pour porter des messages de prévention, au travers des nombreuses actions auxquelles ils collaborent. La diversité de leurs profils, de leurs parcours, de leur vécu est un atout inestimable pour mener à bien cette mission.

Une action de sécurité routière vous tient-elle particulièrement à cœur ?

Je ne retiendrais pas une action en particulier, mais plutôt un type de public qui me tient particulièrement à cœur : les jeunes. En effet, quoi de plus important que de sensibiliser les enfants, dès leur plus jeune âge, à travers des supports ludiques, des parcours les mettant en situation ? De par mon passé d'enseignant, j'y suis en tout cas particulièrement sensible. Les jeunes, qu'ils soient ensuite collégiens, lycéens ou étudiants, sont un public auprès duquel il nous faut intervenir en priorité.

Les supports sont différents, les temps d'échange également, mais il est primordial d'inculquer les bons réflexes aux conducteurs de demain ou aux jeunes conducteurs, afin qu'ils préservent leur vie et celle des autres sur la route, quel que soit leur mode de transport.



AGENDA

9 JUILLET

Sensibilisation à la pratique du vélo, à l'occasion de « La petite reine en fête »



25 et 26 AOUT

Participation à la caravane du Tour cycliste Poitou-Charentes en Nouvelle Aquitaine